



## Pointeuse et heures supplémentaires

Par **paradise**, le **28/09/2015** à **19:41**

Bonsoir,

J'ai une question concernant le décompte du temps de travail.

Il y a une pointeuse dans mon entreprise mais celle-ci n'est pas en service (malgré son bon fonctionnement). Est-ce légal ?

Cela pose problème pour le décompte du temps de travail car je ne peux pas justifier les heures supplémentaires.

J'ai eu un 'différent' par rapport à ça car les heures supplémentaires n'étant pas payées, j'ai voulu récupérer mes heures mais comment prouver ma bonne foi ?

Merci pour vos réponses.

Par **P.M.**, le **28/09/2015** à **21:37**

Bonjour,

En tout cas, l'employeur devrait pouvoir prouver les horaires par un moyen fiable...

Si l'employeur ne vous paie pas les heures supplémentaires, vous pourriez refuser d'en effectuer...

Par **janus2fr**, le **29/09/2015** à **08:11**

[citation]Cela pose problème pour le décompte du temps de travail car je ne peux pas justifier les heures supplémentaires. [/citation]

Bonjour,

Que voulez-vous dire par là ?

Qui est à l'origine de ces heures supplémentaires ?

Si c'est bien l'employeur qui vous demande de les faire, ça ne doit pas être difficile de les justifier !

Si vous les faites de votre propre chef, l'employeur peut refuser de les payer s'il n'est pas au courant...

Par **paradise**, le **29/09/2015** à **19:05**

Je travaille dans un commerce et le problème est que je n'ai pas le choix de faire des heures supplémentaires.

Exemple : je finis à 16 heures, si un client arrive au moment où je dois partir et me demande un renseignement, je ne peux pas refuser de lui répondre sous prétexte que j'ai fini...

Je ne termine donc jamais à l'heure prévue. Et 20 ou 30 minutes en plus par jour, à la fin du mois ça fait des heures.

Par **P.M.**, le **29/09/2015** à **19:15**

Vous avez toujours le choix de ne pas faire d'heures supplémentaires en prévenant l'employeur et tant pis si l'employeur compte sur votre professionnalisme et votre sens commercial pour vous faire effectuer du travail dissimulé même si c'est au détriment du client...

Par ailleurs, le renseignement demandé doit être très compliqué si la réponse dure de 20 à 30 mn...